

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 4-365-1927 promulguant le décret du 2 avril 1927, portant réglementation de la justice indigène à la Côte française des Somalis.

n° 4-365-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 avril 1927

Numéro JO  
n° 365 du 30/04/1927

Date du numéro  
30 avril 1927

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 sepbre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 2 avril 1927, portant réglementation de la justice indigène à la Côte française des Somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué dans la colonie Le décret du 2 avril 1927, portant réorganisation de la justice indigène à la Côte française des Somalis.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.